

Pierre-Michel Delpéuch  
1 rue d'Ezcas – Collonge  
71700 LA CHAPELLE-SOUS-BRANCION  
[pm.delpéuch@gmail.com](mailto:pm.delpéuch@gmail.com)

Collonge, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Monsieur le Président,

Au second semestre 2019 vous avez dévoilé votre projet ECLAT. J'y ai prêté grande attention, pour trois raisons principales : habitant de ce territoire depuis mon enfance et citoyen engagé, j'accueille avec enthousiasme les initiatives permettant de le rendre encore plus agréable à vivre et rayonnant à l'extérieur ; depuis plusieurs années, je consacre l'essentiel de mon temps disponible à la promotion des richesses patrimoniales et historiques de notre belle région, entre autres par la conception et la diffusion de trois livres parus en 2018 et 2020 avec la coopération précieuse de nombreux partenaires aux talents variés, tous bénévoles dans cette entreprise ; enfin une grande partie de ma carrière professionnelle qui vient de s'achever a consisté à conseiller des clients de toutes natures, dont des collectivités locales, pour réussir de grands projets d'aménagement du territoire, qu'il s'agisse d'infrastructures de transport (aéroports, Tunnel sous la Manche, gares...), d'équipements de loisirs ou événementiels (candidature de Paris aux JO 2024 par exemple), de développement économique et immobilier (conseil sur les possibilités de valorisation des sites contigus aux nouvelles stations du futur Métro du Grand Paris, notamment), dans les contextes réglementaires les plus variés.

Je vous fais donc part de mes éléments d'expertise à ce sujet et des recommandations qui me semblent en découler, en réponse à votre ambition de dynamiser plus encore le développement touristique de notre département, dont je me félicite. Vous avez spectaculairement réussi dans votre entreprise, a priori difficile, d'apporter une solution novatrice à la désertification médicale du département : puissions-nous être aussi fiers de votre succès dans cette autre initiative !

L'importance de la crise sanitaire, économique, sociétale, environnementale que nous traversons actuellement nécessite, j'en suis convaincu, que nos engagements et projets soient « réinterrogés » pour évaluer leur pertinence et leur efficacité dans un contexte profondément et durablement bouleversé.

Les points de vue exprimés dans cette lettre sont strictement personnels ; ils n'engagent aucunement les associations et collectivités dans la vie desquelles je suis actif. En revanche j'ai eu la satisfaction de constater souvent une grande coïncidence d'appréciations avec les nombreux partenaires, sur notre territoire et en dehors, avec lesquels je me suis entretenu à propos des questions soulevées par le projet ECLAT, à partir des éléments que vous en avez dévoilés. J'espère que le présent courrier, destiné à être partagé, apportera des arguments et informations utiles à l'émergence progressive d'une intelligence collective, et à des prises de décisions optimales.

Pourquoi maintenant ? Vous avez affirmé à plusieurs reprises votre volonté d'aller vite ; attendre la fin de la période d'études, comme nous y sommes incités, avant d'apporter des contributions au débat aurait plusieurs conséquences dommageables : les idées ne coïncidant pas bien avec les objectifs propres de l'opérateur que vous avez choisi pourraient être difficiles à prendre en compte

dans un processus de définition déjà partiellement abouti ; des options engageantes pourraient être arrêtées par l'entité d'étude que vous avez diligentée alors qu'elles sont peu compatibles avec certaines des préconisations exprimées ici ou par d'autres parties concernées ; si certains des fondamentaux du projet devaient, après débat, être mis en question, du temps aurait alors été perdu, notamment pour l'élaboration des documents organisant l'aménagement du territoire, et des dépenses d'étude improductives seraient à déplorer. Le calendrier récemment annoncé dans la presse me semble, à cet égard, problématique : un projet d'une telle ambition ne peut pas être réussi en seulement deux ou même trois années, dans le cadre d'un processus de projet conforme tant aux impératifs réglementaires qu'aux attentes légitimes de concertation réelle. Enfin l'impact considérable de la crise actuelle sur les activités touristiques rend dès maintenant incontournable un *aggiornamento* de l'action publique, ouvert et nourri de toutes les expertises nécessaires.

Voici donc de premiers éléments d'analyse :

**Oui, il est à l'évidence pertinent de renforcer la notoriété des atouts patrimoniaux de la Saône-et-Loire, permettant une « mise en tourisme » profitable à un large écosystème économique.**

Dans cette période de questionnements sur la croissance et ses leviers, les richesses patrimoniales de toutes natures de notre département constituent évidemment un élément d'actif à valoriser de façon prioritaire. Il y a effectivement, comme vous le soulignez, un écart regrettable entre la profusion et la qualité de l'offre de notre département, et sa faible notoriété touristique. Cela s'explique principalement par le fait que notre territoire est composite, multipolaire, traversé par des lignes de partage faisant appartenir ses petits terroirs à des contextes climatiques, géologiques, paysagers, de traditions humaines profondément différents. De la Bresse au Morvan, du Brionnais aux Côtes chalonaises, du Mâconnais au Bassin Minier... C'est intrinsèquement une richesse, par la diversité des expériences de découverte et d'approfondissement que cette profusion contrastée permet, mais aussi une difficulté : ce qui est simple et homogène est plus facile à communiquer, surtout dans un monde de communication courte voire caricaturale.

La difficulté ne doit pas nous bloquer mais exige un surcroît d'effort de pertinence, grâce à la contribution des représentants de cette diversité.

**Le thème de l'histoire de la Saône-et-Loire est-il un bon moteur pour la promotion de notre offre patrimoniale et touristique ?**

A la différence de départements plus unitaires comme la Côte d'Or, la Vendée, le Puy-de-Dôme ou bien d'autres, ayant appartenu pour l'essentiel dans leur entier aux mêmes structures administratives à travers les âges, les petites régions assemblées en 1790 sous la dénomination de Saône-et-Loire avaient auparavant appartenu pour partie aux terres d'Empire, pour partie au royaume de France, à partir de dates différentes... ; les périodes de rayonnement du Charolais, du Morvan, du Bassin Minier, ainsi que les thématiques les plus riches dans ces territoires n'ont que peu de points communs. Il n'y a guère d'*identité historique* propre à la Saône-et-Loire dans son entier, et prendre cela comme vecteur principal d'un développement nouveau est compliqué.

L'inspiration du Puy-du-Fou que vous mettez en avant pose également question : même si sa réussite en termes de fréquentation est indéniable, il s'est agi d'abord d'un « coup » politique et idéologique, porté par un leader à la personnalité singulière, bien relayé par l'engagement bénévole de milliers de personnes en partie motivées par la nostalgie d'une identité vendéenne cimentée par la résistance à la Révolution venue de Paris... Bien entendu la Saône-et-Loire ne se situe pas du tout dans le même contexte et ne peut compter sur une mobilisation de la même nature que celle

qui a été décisive dans la réussite du Puy-du-Fou, tant dans son « esprit » que dans son modèle économique. Aussi la mention de cette réalisation atypique comme exemple pouvant inspirer un développement réussi d'Eclat, même relativisée et affranchie de toute connotation idéologique, pose immédiatement problème aux experts.

### **L'hypothèse d'un parc à thème comme vitrine de l'offre patrimoniale et touristique du département de Saône-et-Loire : quelles observations ?**

Un parc à thème pourrait ajouter une composante ludique et populaire aux ressources touristiques du département ; il permettrait de faire s'arrêter sur notre territoire des personnes en transit entre le nord et le sud de la France et de l'Europe.

Sa viabilité économique suppose une fréquentation nombreuse en simultané sur site. Ce qui explique que tous les parcs d'attractions de France soient actuellement à l'arrêt, à l'exception du Puy-du-Fou qui a obtenu l'autorisation de s'affranchir de la règle commune grâce à l'entregent de M. de Villiers. Cette question d'un tourisme de masse suscite beaucoup d'interrogations. Des doutes sérieux sont émis à l'égard de la validité d'une telle option, dans le contexte du « monde d'après ».

Par ailleurs il est de large notoriété que le secteur des parcs à thème compte sensiblement plus d'échecs plus ou moins retentissants que de réussites dans la durée, et cela avant le contexte nouveau de la crise sanitaire.

D'autres objections commencent à être formulées parmi les socioprofessionnels locaux du secteur, qui craignent une contradiction difficile à gérer entre artifice et authentique : avec ECLAT, publicité et communication seraient principalement focalisées sur un parc d'attractions évoquant le patrimoine par le moyen de décors, alors que l'authentique est à quelques kilomètres. Il y a un risque de substitution qui pose question. Plus généralement les « valeurs montantes » qualitatives et « expérientielles » sur lesquelles les professionnels du tourisme veulent s'appuyer paraissent éloignées du modèle plutôt consumériste des parcs à thème, daté de décennies antérieures et d'une culture anglo-saxonne, et dont l'avenir semble problématique en France.

L'intérêt marqué par un opérateur privé en faveur de la réalisation du projet ECLAT ne doit pas être interprété comme une preuve de la viabilité de son exploitation. A dire d'experts, il est aujourd'hui improbable que son activité puisse être bénéficiaire. Où peut alors résider l'intérêt de l'opérateur ? Il n'appartient à personne de se substituer à lui pour le dire ; néanmoins la prudence dans les engagements des collectivités publiques oblige à écouter les observateurs compétents en cette matière : dans le contexte peu favorable à la viabilité économique des parcs à thèmes, qui se profilait dès avant la crise sanitaire et s'est assombri encore depuis, les opérateurs doivent diversifier leurs actifs, en acceptant des prises de risques pour le court terme ; lorsque se profile, le cas échéant, une fréquentation moindre que celle sur la base desquelles l'accord public-privé a été négocié, de substantiels concours financiers ultérieurs sont ici et là acceptés par des collectivités, en contradiction avec l'engagement initial présenté aux électeurs, à savoir que le projet ne grèverait pas les finances publiques : il s'agit d'éviter les conséquences d'un arrêt de l'exploitation, préjudiciable en termes d'image et d'emploi. Le cas de Vulcania serait instructif à cet égard.

## **Atouts et inconvénients du site de l'entrée Nord de Tournus pour un équipement de cette nature**

L'opérateur que vous avez retenu a choisi ce site pour sa bonne accessibilité autoroutière. Il est d'autre part opportunément à mi-chemin des limites nord et sud de notre territoire, même si (rien n'est parfait !) il se situe tout à l'est.

Des objections sont émises par des personnes et associations compétentes en ce qui concerne les enjeux agricoles d'une part, environnementaux et paysagers d'autre part. Ces mêmes arguments avaient été médiatisés lors de la confrontation entre partisans et adversaires du précédent projet de développement économique envisagé sur ce site, tout récemment. Dans les instances citoyennes mobilisées sur ces thématiques, les « mesures compensatoires » proposées – faire d'une manière ou d'une autre la promotion de l'agriculture locale en circuit court ; créer sur un site voisin un « Espace Naturel Sensible » - sont perçues plutôt comme des tentatives de diversion.

La difficulté principale réside à mon sens dans le cadre réglementaire en matière de droit de l'urbanisme. Certes l'élaboration du PLUI de la communauté de communes du Mâconnais-Val de Saône a été en pratique gelée depuis fin 2019 afin de permettre l'intégration aussi convenable que possible du projet Eclat. Mais la compatibilité de ce projet, en cet endroit, avec les principes majeurs de l'aménagement du territoire en développement durable, apparaît problématique. Comment justifier l'artificialisation et imperméabilisation d'un espace conséquent en nombre d'hectares au profit de vastes parkings automobiles, de surcroît inutilisés une bonne partie de l'année compte tenu de la saisonnalité du parc ? La pression de plus en plus impérative du principe « zéro artificialisation » rend quasi incontournable, à mon sens, la recherche d'un site alternatif, de friche industrielle ou commerciale déjà artificialisée, pour développer le cas échéant un équipement de cette nature. Le projet de PLUI du Mâconnais-Tournugeois a été établi, dans sa phase active d'élaboration concertée, sans le projet ECLAT ; ce serait lui attacher un risque substantiel d'insécurité juridique que de lui imposer dorénavant l'hypothèque d'une entorse aussi conséquente aux préconisations de l'aménagement durable, pour servir un projet privé à l'issue bien incertaine.

A partir de ces éléments d'analyse, je propose plusieurs recommandations pour assurer le succès du développement économique par la promotion du patrimoine et du tourisme de la Saône-et-Loire.

### **Proposition 1 - le tourisme demain : prospective partagée.**

Solliciter l'intelligence collective des socioprofessionnels du secteur tourisme et patrimoine sur l'ensemble de notre territoire, dans un exercice de prospective établissant les valeurs d'avenir pour le développement du tourisme en Saône et Loire - évolution des attentes de la clientèle, opportunités

Les deux mois de confinement planétaire ont eu un effet cataclysmique sur le secteur du tourisme. S'il est difficile de savoir ce qu'il adviendra à l'issue de la crise économique qui se profile, on peut imaginer que, après une période de transition longue et douloureuse, nos sociétés développées entreront dans un monde nouveau – un monde dont chacun espère qu'il sera meilleur et qu'il prendra en compte les enjeux climatiques. Pour entrevoir le tourisme dans ce "monde d'après", nous avons interrogé des intellectuels (philosophes, sociologues, géographes, historiens...). D'aucuns pensent que la crise va transformer radicalement les mobilités à l'échelle mondiale, que le tourisme de masse a fait long feu et que le monde d'après va réinventer le rapport au voyage, aux lieux et aux gens, faisant la part belle à la proximité et à la lenteur. Parallèlement, des alternatives au tourisme, fondées sur de nouvelles valeurs (l'enracinement local, l'engagement associatif, le développement personnel...), devraient se développer. [In les cahiers espaces, revue scientifique du tourisme, été 2020](#)

On lit un peu partout en ce moment que la demande se détournera, au moins pour un temps, des sites à haute fréquentation pour privilégier des séjours et activités plus nature dans un cadre social plus réduit. (Un acteur local)

et menaces à anticiper ; en regard des fondamentaux ainsi validés, évaluer, si pertinent, les principes du projet ECLAT afin de le confirmer, amender ou transformer, permettant l'adhésion du secteur directement concerné par votre initiative quelle qu'en soit la forme de mise en œuvre. Des « grands

témoins » faisant autorité par leur expertise pourraient utilement être sollicités, avec des angles de vues complémentaires.

### **Proposition 2 - évaluation argumentée de la prise de risque attachée au devenir des parcs à thème**

Prendre en compte et apporter réponse convaincante à la défiance croissante qui se manifeste : quelle pérennité pour le modèle économique vieillissant des opérateurs de parcs d'attraction ? Ce légitime questionnement s'explique par le taux d'échec de tels projets en France, la baisse de fréquentation constatée sur un grand nombre d'entre eux, les déboires des collectivités publiques engagées dans plusieurs de ces projets. Faire auditer par une tierce partie à la notoriété incontestée les hypothèses de fréquentation prises en compte par les promoteurs d'ECLAT. Avoir réponse aux questions « What if ? » (Parmi lesquelles : que devient le site si le succès escompté n'est pas au rendez-vous ?)

### **Négociations en cours à Disneyland Paris pour un millier de départs volontaires**

AFP 30/11/2020 à 15:38

### **Proposition 3 – exemplarité durable.**

Si le projet en définitive retenu reste notablement consommateur d'espace, poser comme un principe premier le respect de l'objectif Zéro artificialisation, excluant la destruction de terres agricoles. Tenir compte de la difficulté à convaincre avec des « mesures palliatives » et une présentation trop convenue d'apparence écologique (« *green washing* » : construction bois, végétalisation bien visible...)

### **Zéro artificialisation nette : au-delà du slogan, methodo et moyens**

La première étape sera de réduire de moitié la surface des sols artificialisés d'ici dix ans. Pour réussir, il faudra la volonté politique des élus locaux, de nouveaux modèles d'aménagement durable. une adaptation des documents d'urbanisme et

**LE MONITEUR.fr**

jeudi 26 novembre 19<sup>e</sup>  
**Newsletter Abonnés**

### **Proposition 4 - une gouvernance de projet adaptée aux attentes citoyennes.**

Il est pratiquement impossible de réussir un projet d'envergure dans une démarche purement ou essentiellement descendante ; certes un dispositif d'association des parties prenantes au développement du projet complique et ralentit sa progression, impose une gestion prudente et efficace de l'information, mais il est une condition incontournable de son aboutissement. Il faut en trouver les voies et moyens.

Attaché à la réussite de votre action, je me ferai un plaisir de développer auprès de vous ceux des éléments de ce courrier qui auront rencontré un intérêt de votre part, et me tiens à votre disposition pour cela.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

Pierre-Michel Delpéuch